

Conseil Communautaire du 4 juillet 2019

D 2019	D	01
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	67 des dossiers 1 à 3 – 64 des dossiers 4 à 25	
Votants	76	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **27 juin 2019** s'est réuni à la salle des fêtes de Virazeil, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ (jusqu'au dossier 3)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	\
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	\
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	\
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	\
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Patricia GAVA (suppléante)
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Laqupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE - Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY - Daniel BENQUET – Marie.Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Charles CILLIERES (jusqu'au dossier 3) - Patrick COUZINEAU – Joël HOCQUELET - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean-Pierre MARCHAND - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA (jusqu'au dossier 3)
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Roger STEFFAN (suppléant)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	\
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD – Liliane BORDES - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT-MOREAU – Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Gérard MARTET (suppléant)
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

François NÉRAUD - Bernard CABANE - Michel PÉRAT - Carole VERHAEGHE - Jacques BILIRIT - Jean-François THOUHAZEAU - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Marie.Catherine BALLEREAU - Sophie BORDERIE - Jacqueline CORREGES - Jean.Luc DUBOURG - Philippe LABARDIN - Thierry CARRETEY - Marie-France BONNEAU - Gilles LAGAÛZÈRE - Jacques BRO - Isabelle CESA - Jean.Pierre VACQUE - Eric BOUCHAUD - Daniel GAÏDELLA - Valérie TACCO - Jacky TROUVÉ - Charles CILLIERES (à partir du dossier 4) - Pascal LAPERCHÉ (à partir du dossier 4) - Régine POVEDA (à partir du dossier 4)

Pouvoirs de

Jean-François THOUHAZEAU à Jean-Claude DERC – Jacques BILIRIT à Josette PATISSOU - Isabelle CESA à André CORIOU – Marie-Catherine BALLEREAU à Jean-Pierre MARCHAND - Eric BOUCHAUD à Maryline DE PASCAU - Jean-Luc DUBOURG à Roland CHRISTEN – Jacqueline CORREGES à Marie-Françoise BOUGUES - François NERAUD à Francis DUTHIL – Gilles LAGAÛZÈRE à Christine VOINOT - Régine POVEDA à Philippe RIGAL (à compter du dossier 4) - Pascal LAPERCHÉ à Maryse HERVE (à compter du dossier 4) - Charles CILLIERES à Joël HOCQUELET (à compter du dossier 4)

Secrétaire de Séance

Daniel BORDENEUVE

Dossier n°4 -
VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE EN VUE DE LA CONSTRUCTION
D'UN MULTI ACCUEIL DE 24 PLACES SUR LA COMMUNE DE FAUILLET

Rapporteur : Jean-Luc ARMAND

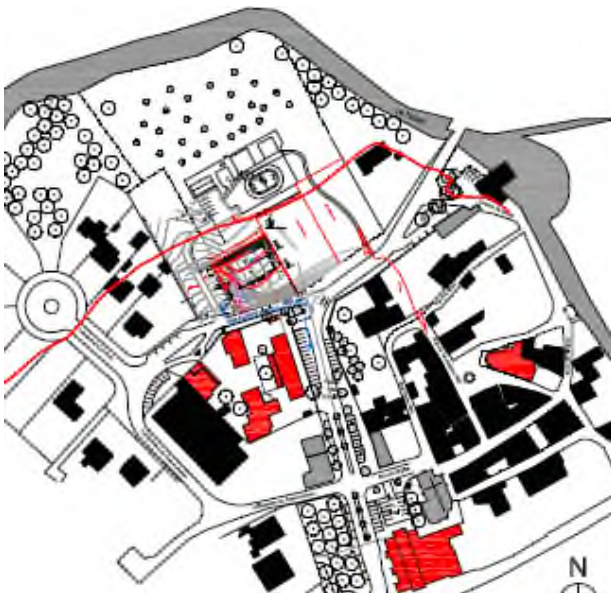
Objet de la délibération

Validation de l'Avant Projet Sommaire relatif à la construction d'une nouvelle structure pour le multi accueil « Les Diablotins » de Fauillet

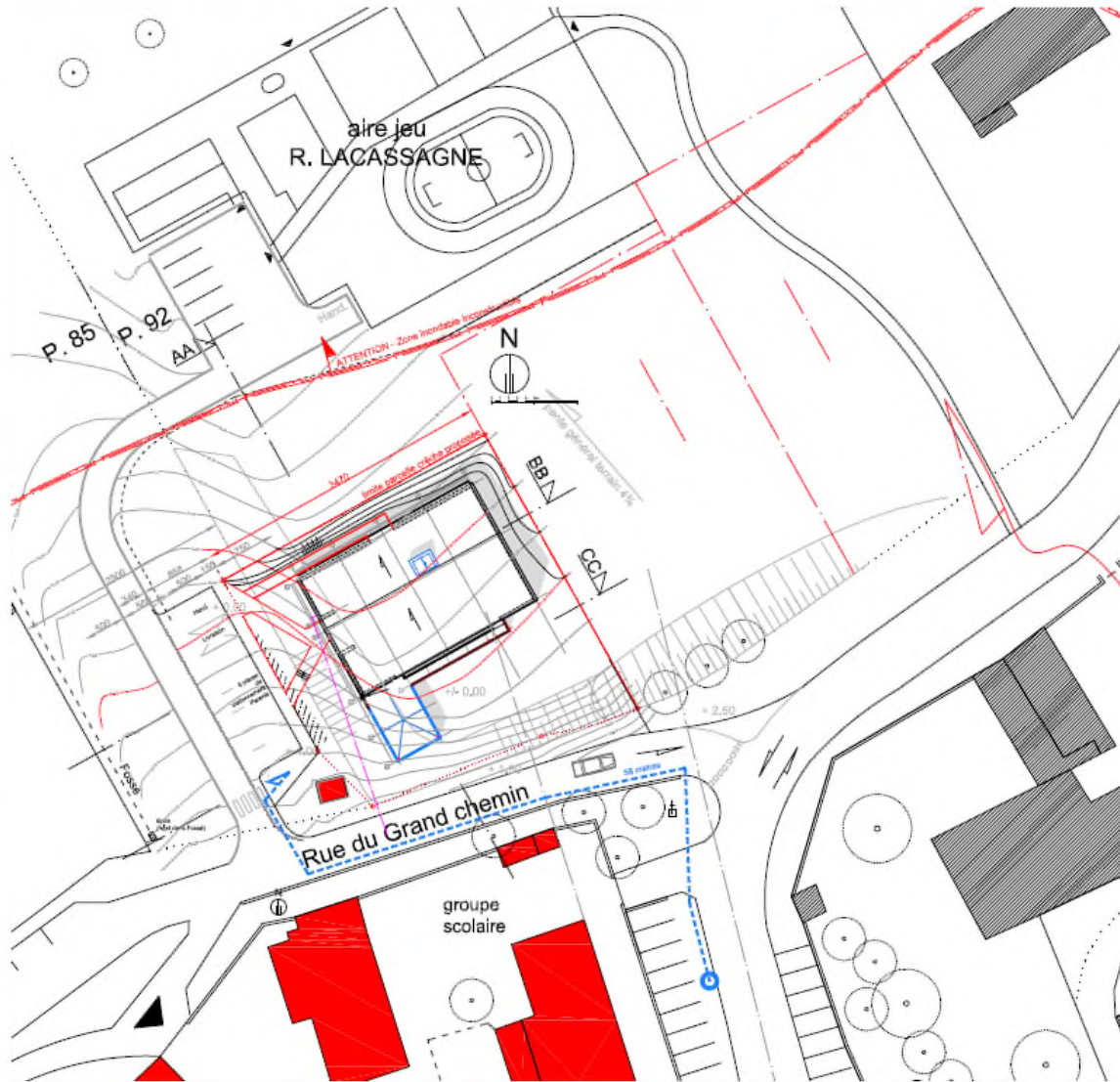
Exposé des motifs

Lors de sa séance du 14 février 2019, le conseil communautaire a validé le principe de la création d'un multi accueil de 24 places sur la commune de Fauillet (D2019A04). Ce projet remplacera la structure actuelle dont les locaux sont vétustes et non conforme à la réglementation en vigueur relative aux conditions de travail du personnel.

Le plan de situation de la structure :



Le plan de masse :

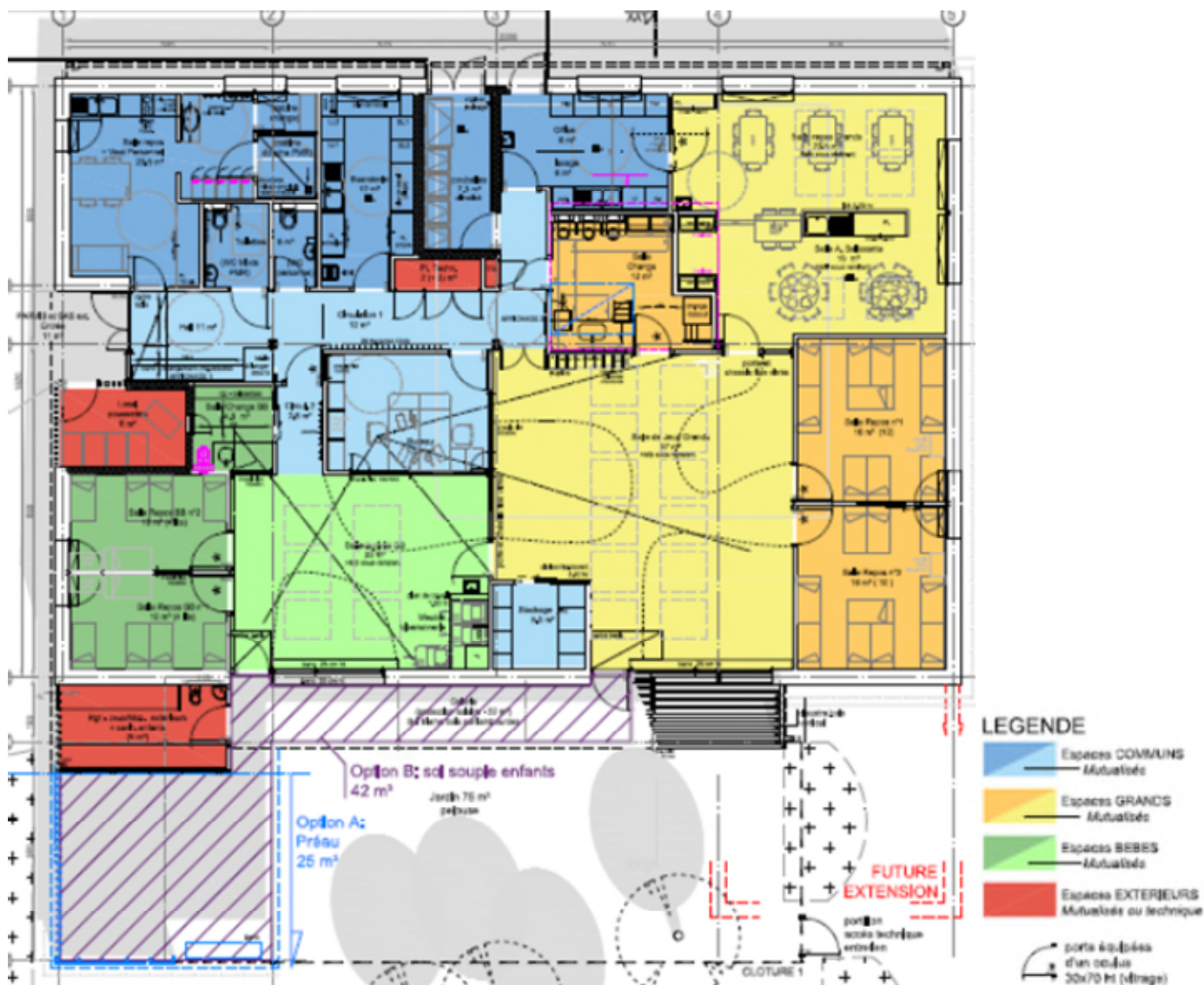


Le plan du projet est présenté ci-après :

Le projet prévoit une partie technique regroupée, une zone d'accueil centrale et deux zones distinctes pour les petits (10 places) et les grands (14 places). Les plans ont été communiqués au service de PMI du département. Les remarques ne remettent pas en cause le projet.

L'augmentation de la capacité d'accueil de la structure (+ 4 places) ne nécessite pas de recrutement de personnel supplémentaire. En effet, le taux d'encadrement fixé par décret sera toujours respecté au regard du nouveau fonctionnement.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été contractualisé avec le cabinet ZIP. L'estimation ajustée du montant des travaux au stade APS incluant la maîtrise d'œuvre et les aménagements extérieurs est de 762 072,30 HT (soit 914 486,76 € TTC).



Le plan de financement ci-dessous présente les dépenses et recettes prévisionnelles pour ce projet. Le taux d'autofinancement de VGA au stade APS pour le projet est évalué à 23.7 % de la dépense HT subventionnable.

Dépenses prévisionnelles au stade APS			Recettes prévisionnelles au stade APS	
	HT	TTC	Partenaires	montants estimés
Travaux	588 183,00 €	705 819,60 €	CAF*	220 000,00 €
Aménagements extérieurs + Espaces verts	95 048,00 €	114 057,60 €	FEADER*	300 000,00 €
1% artistique	5 881,30 €	7 057,56 €	MSA*	3 000,00 €
Prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre et autres)	72 960,00 €	87 552,00 €	FCTVA	149 879,90 €
Maîtrise d'œuvre	63 270,00 €	75 924,00 €	Commune de Fauillet**	60 965,78 €
SPS	2 490,00 €	2 988,00 €	Autofinancement VGA	180 641,08 €
CT	5 440,00 €	6 528,00 €		
Géomètre	600,00 €	720,00 €		
Etude de sol	1 160,00 €	1 392,00 €		
TOTAL des dépenses***	762 072,30 €	914 486,76 €	TOTAL des recettes	914 486,76 €

*Ces montants sont donnés à titre indicatif, sous réserve d'accord des subventions.

** La participation de la commune de Fauillet a été calculée sur la base de 8% du montant HT du projet – sous réserve de la validation du conseil municipal de la commune.

***L'option «bardage en brique sur mur ossature bois » n'est pas comprise dans ce plan de financement . Son coût prévisionnel s'élève à 8 805,00 € HT.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Valide l'Avant-Projet Sommaire en vue de la création d'un multi accueil de 24 places sur la commune de Fauillet pour un montant prévisionnel de 762 072,30 € H.T. et le lancement de l'Avant Projet Détaillé.

Prend acte du plan de financement prévisionnel

Rappelle que la sollicitation des différentes subventions relève des délégations confiées au Président.

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération

Résultat du vote

<i>Votants</i>	76
<i>Pour</i>	76
<i>Contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0

Fait à Virazeil, le 4 juillet 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération

Publication / Affichage

Le 8 juillet 2019